

3. Évaluation du CR d'un texte argumenté.

Nom de l'élève :

Date :

Une qualité à souligner :

Un point à améliorer en priorité :



S'assurer de l'accord **préalable** du professeur sur le texte choisi.
Remettre le texte-source numéroté avec la copie.

R E J E T

Rubrique 1 : Analyse (/13)

1. L'ensemble du message (références, mise en pages, essentiel...) est décrit de façon précise et détaillée. 0 1
2. Le résumé, court, permet à un destinataire qui n'a pas lu le texte analysé de s'en représenter l'essentiel. 0 1
3. La thèse de l'auteur est dégagée. Ses arguments sont isolés et évalués. 0 1 2
4. La thèse de la partie adverse et ses arguments sont reformulés. 0 1 2
5. Les images de l'énonciataire et de l'énonciateur sont dessinées. 0 1 2
6. La stratégie de persuasion est élucidée. 0 1 2
7. Le commentaire, clairement séparé de l'analyse et annoncé comme tel, est pertinent, il contient une évaluation idéologique. 0 1
8. Les affirmations s'appuient sur des références précises au texte. 0 2
9. Si l'analyse déforme le sens du texte. - 2

Rubrique 2 : Langue et textualisation (/ 10)

11. Le compte rendu est mis en pages (ponctuation, paragraphes, titrage, alinéas, pagination, marges, soin). Le texte-source est numéroté pour permettre des références précises. 0 1
12. Les phrases sont rédigées correctement : construction syntaxique, emploi des temps et des modes, accords (max. 1 erreur / page). Les référents sont aisément identifiables. 0 1 2
13. Le texte est structuré et organisé (paragraphes homogènes et progressifs, articulation). Les titres sont pertinents et ajustés au contenu (titres pleins). 0 1 2
14. Des procédés de substitution lexicaux et syntaxiques assurent la progression. 0 1
15. Le texte est rédigé de façon continue, il comporte une accroche pertinente et une synthèse finale. 0 1 2
16. L'orthographe lexicale est correcte (max. 2 erreurs / page). 0 1 2

La compétence *G 1. Analyser des textes argumentés.* est vérifiée (*)
Q3. Lire un texte, l'apprécier et faire part de sa lecture. n'est pas vérifiée

avec la mention : **M S B TB**

(*) Dans les Humanités générales et technologiques, la compétence est tenue pour acquise lorsque la moitié des points est atteinte sous chaque rubrique.